



## BUREAU DU 11 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Florence MAZIER

### DÉLIBÉRATION

**B 2021/02 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Création d'un Conseil Citoyen : présentation des scénarios**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2021 à Saint-Hilaire-Petitville, sous la présidence de Jean MORIN.

Après envoi de l'ordre du jour par mail le 18 février 2021, plusieurs élus ont fait part de leur indisponibilité à la réunion du Bureau initialement prévue le 9 mars. A la demande du Président, la réunion a été déplacée le 11 mars.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 2 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### Étaient présents :

*Avec voix délibérative*

##### Pour la Région

Caroline AMIEL, Pascal MARIE, Florence MAZIER

##### Pour les conseillers départementaux

Jean MORIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL, Patrick THOMINES

##### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

##### Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint- Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apperville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

#### Étaient excusés :

##### Pour la Région

Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

##### Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE, Nicole GODARD

##### Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

#### Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Audrey LECOEUR, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON, Anthony LAURENT, Guillaume HEDOUIN, Denis LETAN



## MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### B 2021/02 Institution et vie politique – Fonctionnement des assemblées – Création d'un Conseil Citoyen : présentation des scénarios

Un Conseil Citoyen a pour objectif d'impliquer davantage les habitants du territoire dans les politiques conduites par le Parc et de faire connaître davantage celles-ci auprès d'eux.

Il est proposé que le recrutement des membres du Conseil soit effectué par tirage au sort parmi les candidatures reçues par voie électronique ou postale. Le recrutement s'articulera autour d'une campagne de communication sur internet, d'une campagne média et via les partenaires et relais du Parc.

Il est également proposé que le Conseil soit composé de 21 membres mandatés pour 2 ans à partir de la date de leur désignation. La parité entre les hommes et les femmes sera respectée dans la mesure où les candidatures sont suffisamment nombreuses.

Dans un premier temps, il s'agira d'expliciter aux membres le fonctionnement du Parc et les enjeux du territoire qu'il traite. Ce temps de présentation pourra être à la fois en salle et sur le terrain, au moyen de visites de sites emblématiques du Parc, représentatifs de ses sujets d'expertise : portions du littoral en proie à la montée des eaux, points chauds de la biodiversité, réalisations liées à la sobriété et l'optimisation énergétique... Ces visites de terrain pourraient être mutualisées avec les animations à destination des élus du Parc.

Le Conseil sera doté d'un budget de 5 000 € pour sa première année d'exercice. Il se réunira toutes les 6 semaines environ, en présentiel ou en distanciel selon les contraintes sanitaires, pour travailler sur un certain nombre de sujets relevant de politiques du Parc. Parmi ses sujets, certains sont à flécher comme prioritaires (liste non exhaustive) :

- La révision de la charte,
- Les transitions sur le territoire : l'alimentation et le tourisme notamment,
- Le dérèglement climatique sur le territoire : quelles conséquences demain, quelles actions à mettre en place ?

Sur la base de ces thèmes débattus en réunion, le Conseil pourra à la fois proposer un élément à l'ordre du jour de chaque Comité Syndical, tout comme il pourra être saisi par le Comité Syndical pour formuler un avis sur une politique spécifique du Parc envisagée ou existante.

#### Calendrier prévisionnel

Avril-mai, 1ère réunion, en semaine 18h-20h :

- Présentation Parc : création, missions, fonctionnement, orientations stratégiques, questions- réponses
- Objectif Conseil citoyen : temps d'expression sur les attentes, collecte d'idées, mise en oeuvre d'actions + aide à la révision de Charte
- Moment convivial : en fonction des conditions sanitaires

Juin, 2ème réunion, visite du territoire : journée complète ou demi-journée, samedi

- Visite de quelques sites emblématiques du Parc : RNNB ou RNNSA, patrimoine bâti/site du Bas Quesnay, réalisations liées à la transition énergétique
- Encadrement par 2 agents du Parc

Septembre, 3ème réunion : révision de charte Novembre, 4ème réunion : révision de charte

#### Composition

Scénario A : Ouverture aux jeunes uniquement (16/18 ans à 30/35 ans) :

- Peu représentés dans les corps d'élus (municipaux, communautaires...etc.) et au Comité Syndical
- Particulièrement concernés par la prochaine charte (2025 – 2040)
- Généralement sensibles aux questions environnementales/écologiques
- Difficulté : durée de l'engagement incertaine pour une population généralement mobile (études, emploi)



## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Scénario B : Ouverture à tous les habitants (16/18 ans et plus)

- Gage d'inclusivité, d'universalité
- Division en 4 collèges représentant les habitants, les acteurs économiques, les jeunes et les associations
- Difficulté : risque d'avoir « toujours les mêmes » participants

Scénario C : 50 % jeunes et 50 % habitants environ

- Compromis entre les scénarios A et B
- 10 membres composent un collège "jeunes" (16/18 à 30/35 ans)
- 11 membres composent 3 collèges : habitants (3 membres), associations (4 membres), acteurs économiques (4 membres)

**Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :**

**CRÉE** un Conseil citoyen, intégré à la gouvernance du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin,

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents au dossier,

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget du Conseil Citoyen au budget 2021.

**ADOPTÉ à l'unanimité.**

*Concernant la composition du Conseil citoyen, un groupe de travail sera constitué afin de choisir un des 3 scénarios proposés ci-dessus.*

**Pour extrait certifié conforme**  
**Transmis en préfecture le 22 avril 2021**  
**Jean MORIN**  
**Président du Parc naturel régional**  
**des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponts d'Ouve - CP 137  
Saint-Côme-du-Mont  
60500 CARENTAN-LES-MARAI  
TEL 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr